

écès

153

uedoe

oune

ue

ies cas

maruhen

idomane

st subis

de sapenote

tuend

les

re

ce



RENÉ-JEAN-GABRIEL DE COSTE,
PRÉVOT GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
LANGUEDOC.

Ju la commission accordée par sa Majesté au Nomme
françois Burlin Le 31. Juillet dernier par laquelle
il est créé Cavalier de Notre Compagnie ala Residence
de Villefranche L'procès Verbal Representation de seruant
audet Burlin tenu devant nous a pourchay de la
Certifficat de registration de la dite Commission devers
notre Greffe

Nous Ordonnons audit françois Burlin
dallo succéder a la Brigade de Villefranche
pour servir en qualité de Cavalier en vertu de la
Commission qui luy a été accordée par sa Majesté
et au fieu de Fontarjal Comte de Ly employé
pour tout ce qui concernera le service du Ray
Fait a montpellier le 17. aout 1777.



PAR MONSIEUR LE PRÉVOT GÉNÉRAL,

Ray